

Le Brûlis

Histoires de construction et lotissement

A l'heure où les projets communaux transforment le lieu-dit du Brûlis, les souvenirs des vieux Ingrandais intéresseront les plus jeunes :

La maison qui a été détruite à l'angle de l'avenue de la Riottière et de la rue du Brûlis possédait le charme discret d'une maison de vigneron de la fin du XIX^{ème} siècle. Elle possédait aussi un lien avec l'Histoire :

L'émotion du Ministre de la Reconstruction

En janvier 1949, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (le MRU) était un des plus importants des gouvernements ; ceux de la IV^{ème} République étaient empêtrés dans leurs difficultés constitutionnelles ; des vagues ministérielles émergent un homme énergique, intègre qui relance le trop lent dispositif de la reconstruction : Eugène **Claudius-Petit** (1907-1989) ; il est né d'une très modeste famille d'Angers ; il devient Compagnon de la Libération, puis ministre ; or, sa mère, Célestine Bouet, fille d'un vigneron d'Ingrandes est née le 14 juin 1871 dans cette maison.



La maison où est née la mère du ministre de la reconstruction de l'après-guerre

Au cours d'un important voyage d'étude en Anjou, le ministre consacra une bonne part de son temps minuté à Ingrandes, invité de M. Emile Boumier, alors maire et conseiller général, qui lui fut le responsable de la "Reconstruction et de l'Urbanisme" à Ingrandes.

Le courrier de l'Ouest du 31-01-1949 relate : "Au début de son allocution, M. Claudius Petit avait manifesté une émotion tout à fait compréhensible : M. Boumier venait de lui placer sous les yeux le registre de l'état civil portant la déclaration de naissance de sa mère (...) il va accompagné de M. Feyfant (le Préfet) et de M. Boumier se recueillir un instant devant la maison où naquit celle à laquelle (...) il a voué une émouvante vénération".

Les baraquements des réfugiés

Mais avant ces jours d'espoir, le terrain du brûlis était le témoin d'heures plus tragiques :

En Juin 1940, les réfugiés affluent du Nord, du Havre, des ports bombardés de Nantes et Saint-Nazaire, : Il faut héberger en urgence.

Deux séries de baraquements seront construits, au sud de la maison détruite ; Ils sont perpendiculaires à la rue ; les instructions officielles précisent : Des murs de bois s'appuyant sur les pignons en parpaings, un toit de toile goudronnée, une surface de 20 m² environ pour une famille ; sol de ciment, un évier, un poêle et le châlit pour recevoir un éventuel matelas. Par baraque : 6 logements vers le sud et 6 vers le nord et un double logement à l'ouest pour les familles nombreuses (5 enfants), soit 26 logements en tout Il faut compter sur la solidarité pour supporter la misère et la maladie.

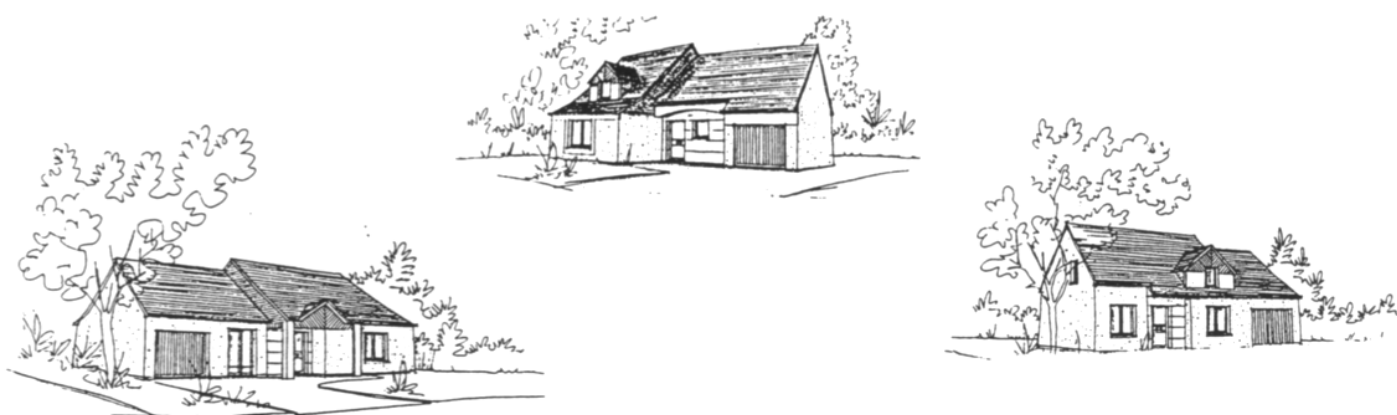
En effet, le provisoire durera pour certains 15 ans, jusqu'à la création, à partir de 1955, en deux tranches de dix, des vingt logements HLM (ceux de la rue des acacias), grâce à l'énergique impulsion de M. Boumier. Depuis, Ingrandes restera toujours une des communes du département les mieux dotées en logement social (1 logement sur 5).



Réjouissances après la guerre ; mais les baraquements sont toujours habités

En lançant un nouveau chantier , les municipalités successives respectent ce programme équilibré ; il comprend :

- **un lotissement HLM de 15 lots** dans l'esprit du lotissement récemment réalisé à Longuenée c'est à dire avec une bonne accessibilité pour les personnes infirmes et des abords sécurisés, qui sera réalisé par le cabinet d'architecture Bellanger-Rousseau.



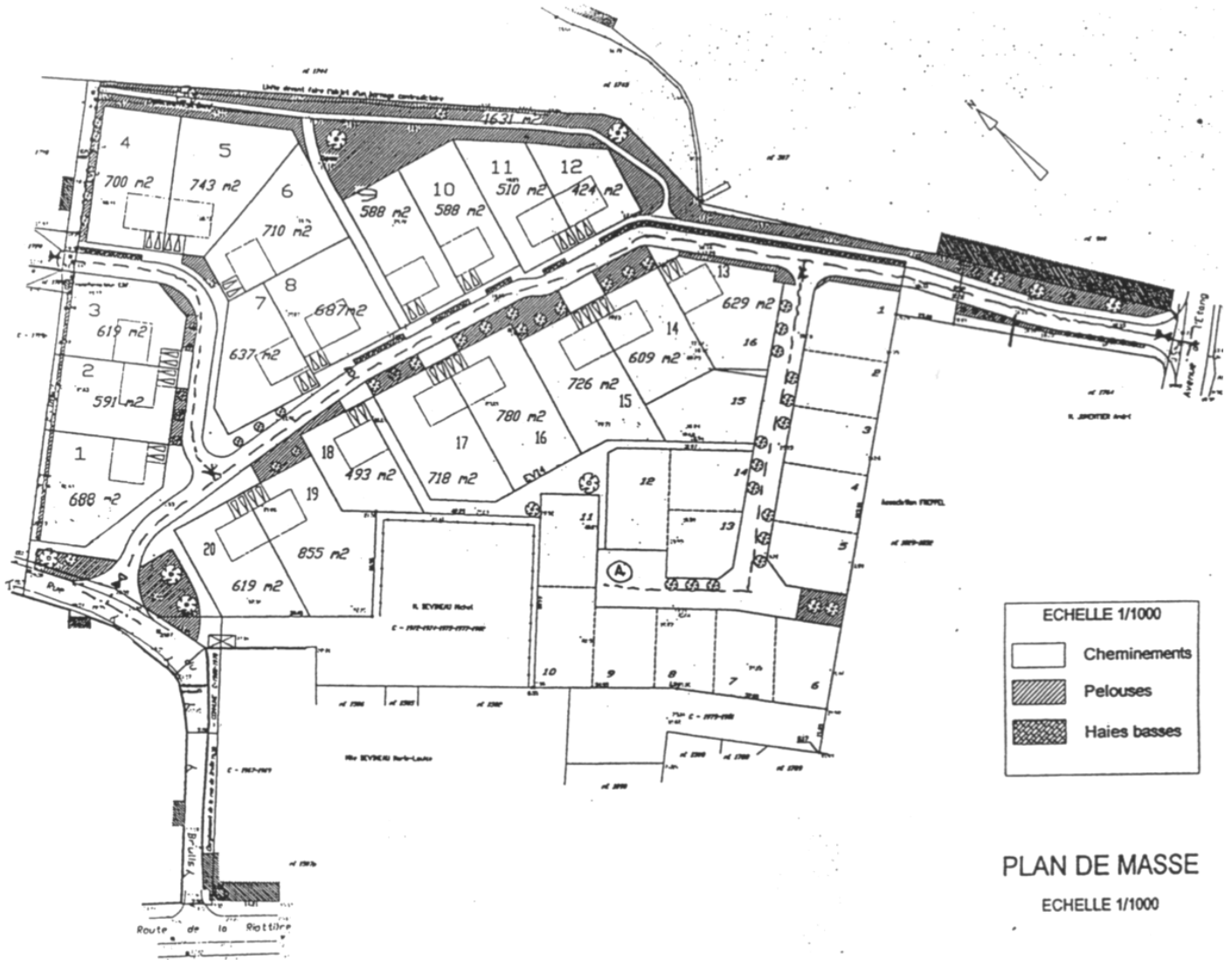
Un lotissement privé d'accès à la propriété, par le cabinet Besnier-aménagement, à Nantes.

Il est prévu 19 lots de 425 à 818 m², orientés en pente douce vers l'est et " l'étang ", en fait un espace naturel, inondable et inconstructible.

Les accès se feront par l'avenue de l'Etang et la rue du Brûlis en cours d'élargissement, et éventuellement la rue de l'Auxence.

Les règlements du lotissement insistent particulièrement sur la préservation de l'aspect rural et prévoient 10 000m² de surfaces plantées, gazon et prairies, les plantations d'une quarantaine d'arbres et la préservation des (rares) haies existantes. Le bassin de récupération des eaux pluviales sera aménagé en espace naturel par la commune. Les haies séparatives devront être d'essences mélangées, régionales. Le cheminement piétonnier est particulièrement étudié et sécurise le passage entre les parcelles et vers l'extérieur.

Tous ces logements restent proches des écoles et des centres commerciaux. Ils représentent une potentialité d'accueil de 50 à 100 personnes.



Gageons que E. Claudius-Petit aurait apprécié, lui, qui en parcourant la Doutre, à Angers, avant la restauration que l'on connaît, déclarait : " ces taudis sont la condamnation d'un siècle ".

J. B. GLOTIN, avec l'aide de M.L. DEVINEAU.